

Bureau du 5 juillet 2004

Décision n° B-2004-2398

commune (s) : Mions

objet : **Quartier des Brosses-Joliot Curie - Mission de conduite de projet - Fonds de concours à la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, la commune de Mions, l'Etat et la Communauté urbaine ont souhaité la mise en place d'une mission de conduite de projet pour l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de requalification sur le quartier des Brosses-Joliot Curie à Mions.

Inscrit en site prioritaire du contrat de ville, ce secteur compte notamment une cité appartenant à la SA Notre Dame des sans-abri sur laquelle une restructuration est souhaitée. A cette occasion, un projet doit être élaboré qui permette d'améliorer le fonctionnement urbain du secteur et d'accueillir dans de meilleures conditions les groupes sociaux qui s'y trouvent.

C'est pour mettre au point cette opération que la commune de Mions a prévu une mission d'assistance qui porterait sur les points suivants :

- formalisation des informations existantes permettant un diagnostic partagé sur le quartier et les problèmes posés,
- élaboration de propositions d'actions,
- négociations avec les partenaires maîtres d'ouvrage et financeurs,
- suivi-contrôle lors des phases de réalisation,
- assistance pour le montage administratif et financier des dossiers pour toutes les phases d'avancement.

Le montant de cette mission est estimé à 55 016 € qui seraient répartis comme suit :

- commune de Mions	18 338,67 €
- Communauté urbaine	18 338,67 €
- Etat	18 338,67 €

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine à la mission de conduite de projet sur le quartier des Brosses-Joliot Curie, sous forme de fonds de concours à la commune de Mions à hauteur de 18 338,67 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention afférente avec la commune de Mions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et 2005 - compte 657 340 - fonction 824 - opération n° 0268.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,